



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 22 avril 2026.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoints : D. Bossonney, C. Cheminat, M. Desvallées, C. Bibollet, S. Baud

MM les Conseillers : G. Loffel, C. Billard de Saint-Laumer, M. Albrecht, L. Bracher, C. Arhuero, N. Gruaz, S. Pérou, L. Bnimilk Malbec, J. Mabut, J. Gaume, KE. Sauzay, V. Miannay

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : C. Oberson donné à M. Albrecht, A. Magnin donné à M. Desvallées

Absent(s) excusé(s) : P. Meylan, G. Vilmint, N. Laks

Le secrétariat a été assuré par : V. Miannay

Nombre de membres

En exercice :	23
Présents :	18
Votants	20
Dont pouvoirs	02

N° 2026-58

CONVENTION DE SERVITUDE - IMPLANTATION D'UN OUVRAGE ELECTRIQUE SOUTERRAIN PARCELLE B1619 – RUE BEAUPRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sont nécessaires et réalisés par ENEDIS sur le domaine privé communal Rue Beaupré (parcelle B1619).

A la demande d'ENEDIS, ce projet implique la conclusion d'une convention de servitude pour la pose d'une canalisation souterraine de 400 volts et ses accessoires dans une bande de 1m de large sur une longueur de 10m et les bornes de repérage associées sur la parcelle B1619 située rue Beaupré.

Une indemnité forfaitaire sera versée par Enedis à la commune pour un montant de 20€.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de servitude jointe en annexe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces annexes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

Victor MIANNAY

Le maire,

Marc GENOUD

Certifié exécutoire,

A Beaumont, le

Le maire,